

I. Contexte

Le Maroc est un pays à faibles émissions de gaz à effet de serre, mais il est vulnérable aux effets du changement climatique en raison de sa situation géographique. Le pays connaît des disparités climatiques, avec une forte variabilité des précipitations et des changements climatiques irréguliers affectant ses principaux secteurs socio-économiques, notamment l'agriculture et l'eau. Le Maroc accorde une grande importance à la transition énergétique et au développement à faible émission de carbone.

L'engagement proactif du Maroc en matière de climat a conduit à des réformes ambitieuses au niveau sectoriel afin de favoriser la transition vers une économie verte, en accord avec le développement socio-économique du pays. Plusieurs stratégies sectorielles ont été mises en place, intégrant les dimensions environnementales et climatiques dans des secteurs clés de l'économie nationale (ex. transition énergétique, transport, agriculture, tourisme, infrastructures, pêche, eau, gestion des déchets, forêts, etc.).

Bien que sa part dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre soit faible, le Maroc a développé sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) avec la conviction que l'ambition mondiale pour lutter contre les effets du changement climatique nécessite un engagement de toutes les parties. La CDN du Maroc en matière de changement climatique englobe un fort engagement en faveur des énergies renouvelables, des objectifs ambitieux de réduction des émissions et une attention particulière aux mesures d'adaptation.

La CDN révisée du Maroc a été soumise en juin 2021, augmentant l'ambition à une réduction de 45,5 % des émissions de GES d'ici 2030. Sur ce pourcentage, 18,3 % sont inconditionnels, tandis que 27,2 % sont conditionnés à une aide internationale. Le processus de mise à jour de la CDN dans sa 3^{ème} version a débuté en fin 2024, permettant une nouvelle planification des mesures d'atténuation et d'adaptation et une mise à jour des objectifs associés.

II. Introduction à l'initiative « Promesse Climat »

La Promesse climatique du PNUD aide 120 pays dont 40 pays les moins avancés, 28 petits États insulaires en développement et 14 grands émetteurs, à renforcer leurs contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris.

Cette nouvelle phase reflète une prise de conscience croissante de la nécessité urgente d'agir de manière plus décisive et coordonnée pour lutter contre le changement climatique. Ces efforts doivent être soutenus par une volonté politique renouvelée et une collaboration étroite entre tous les secteurs de la société.

L'objectif de cette initiative est d'accompagner la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), notamment à travers la :

- 1. Composante 1 : Soutenir la mise en œuvre de la CDN** en renforçant la gouvernance, le financement et la transparence, à travers l'élaboration de stratégies de financement inclusives, l'accompagnement de secteurs prioritaires, le renforcement des capacités du Département du Climat et la mise en place d'un cadre de coordination avec le Ministère des Finances, ainsi que l'amélioration des mécanismes de suivi et de transparence du Cadre de Transparence Renforcé.

III. Objectif de la consultation

Cette consultation, inscrite dans le cadre de la 1ère composante, vise à développer un outil structurant pour faciliter la prise de décision concernant les actions de la CDN du Maroc, notamment en vue de l'élaboration des prochaines CDN.

À cet effet, dans le cadre de la planification de la CDN du Maroc, il est essentiel d'adopter une approche structurée permettant de classer et prioriser les mesures selon plusieurs critères, notamment en matière de faisabilité technique, de faisabilité financière, de maturité de la technologie, de la conditionnalité, entre autres.

Cette classification jouera un rôle clé dans l'orientation des mesures à planifier, en tenant compte des moyens disponibles et des opportunités de financement.

Plus spécifiquement, la mission consistera à :

- Définir des critères pertinents pour analyser et prioriser les actions de la CDN.
- Établir une méthode claire pour évaluer la conditionnalité des actions en fonction des ressources disponibles et de leur faisabilité.
- Identifier les options de financement accessibles, en tenant compte des mécanismes nationaux et internationaux.
- Concevoir un outil pratique et intuitif, facilitant la comparaison des actions et l'orientation des décisions stratégiques.
- Développer un guide sur le calcul des Courbes de Réduction des Coûts Marginaux (MACC).

L'ensemble du travail sera mené en **concertation avec les secteurs concernés par la CDN**, afin d'assurer une approche alignée avec les besoins et priorités nationales.

IV. Missions et activités

Pour répondre à l'objectif susmentionné, le prestataire doit accomplir les missions suivantes :

Mission 1 : Élaboration du rapport méthodologique de la consultation

L'objectif de cette mission est de structurer la consultation, assurer la cohérence des analyses et garantir une adhésion des parties prenantes. Elle est structurée autour des activités et livrables suivants :

Les activités proposées dans le cadre de cette mission regroupent :

- La définition de la méthodologie de travail ;
- La validation de l'approche méthodologique ;
- L'identification des parties prenantes ;
- L'établissement d'un plan de concertation.

Livrables de la mission 1

- Rapport méthodologique de la consultation, précisant l'approche adoptée, le cadre de concertation et le planning de réalisation.

Mission 2 : Préparation de l'aide à la décision

Activité 2.1 : Identification et proposition des critères d'aide à la décision

Afin de garantir une mise en œuvre efficace de la CDN, il est essentiel d'assurer une planification efficiente, robuste et alignée aux objectifs de développement du pays, et ce dès la phase de proposition des mesures d'atténuation et d'adaptation.

Cette planification devra se baser sur une batterie de critères permettant de sélectionner les mesures les plus pertinentes, tout en différenciant le volet atténuation de l'adaptation.

Les critères à proposer doivent être répartis en trois groupes.

a. Critères liés à l'atténuation

Quelques exemples de critères sont présentés ci-dessous :

- Potentiel de réduction des émissions : Identifier les secteurs ayant le plus fort impact sur les émissions (énergie, transport, agriculture, industrie, etc.).
- Faisabilité technique : Vérifier si les technologies nécessaires sont disponibles et adaptées au contexte local.
- Compatibilité avec les politiques existantes : Assurer que les mesures s'intègrent bien aux politiques énergétiques, industrielles et environnementales nationales.
- Co-bénéfices : Prendre en compte les avantages secondaires comme l'amélioration de la qualité de l'air, la création d'emplois verts ou la réduction de la dépendance énergétique.

b. Critères liés à l'adaptation

Quelques exemples de critères sont présentés ci-dessous :

- Analyse des vulnérabilités : Identifier les secteurs et populations les plus exposés aux risques climatiques (agriculture, santé, ressources en eau, zones côtières, etc.).
- Renforcement de la résilience : Évaluer les mesures qui permettent aux communautés et infrastructures de mieux résister aux chocs climatiques.
- Intégration dans le développement durable : S'assurer que les actions d'adaptation soutiennent la sécurité alimentaire, la gestion des ressources en eau et la réduction des inégalités.
- Acceptabilité sociale : Engager les parties prenantes locales pour assurer l'adhésion et l'appropriation des mesures d'adaptation.
- Disponibilité des financements : Identifier les sources de financement possibles (fonds climatiques internationaux, investissements privés, budget public).

c. Critères liés au financement

Quelques exemples de critères sont présentés ci-dessous :

- Courbes de Réduction des Coûts Marginaux
- Coût-efficacité : Prioriser les mesures offrant le meilleur rapport coût-bénéfice pour une réduction significative des GES
- Potentiel de retour sur investissement
- Capacité à mobiliser des financements privés et publics

d. Critères transversaux

Quelques exemples de critères sont présentés ci-dessous :

- Alignement avec l'Accord de Paris : S'assurer que les mesures contribuent aux objectifs globaux de limitation du réchauffement climatique et de résilience.
- Justice climatique et équité : Garantir que les mesures profitent aux populations vulnérables et respectent le principe des responsabilités communes mais différenciées.
- Mesurabilité et suivi : Définir des indicateurs pour évaluer l'impact des mesures et ajuster les stratégies en fonction des résultats.
- Partenariats et coopération internationale : Collaborer avec d'autres pays, organisations et bailleurs pour bénéficier d'expertises et de financements supplémentaires.

Activité 2.2 : Evaluation de la conditionnalité des mesures

Outre la priorisation des mesures, les critères doivent également permettre la classification des mesures en fonction de leur conditionnalité, c'est-à-dire :

- a) Les actions inconditionnelles pouvant être financées par le budget de l'Etat ;
- b) Les actions conditionnelles qui reposeront sur des financements provenant du secteur privé et/ou de l'international.

A cet effet, cette activité visera le développement d'une méthodologie simplifiée d'évaluation de la conditionnalité des actions en fonction des ressources disponibles

NB : Le prestataire est sollicité à consulter le Département du Développement Durable et l'organisme d'appui en charge de la préparation en cours de la CDN 3.0, et ce afin de s'assurer de la signification de la conditionnalité adoptée dans le cadre de cette CDN.

Activité 2.3 : Concertations sectorielles

Dans le cadre de cette activité, le prestataire organisera des rencontres avec les secteurs pour valider les critères considérés.

Les rencontres peuvent être organisées :

- Séparément, par secteur, pour prendre en considération les spécifications de chaque secteur (en présentiel ou en ligne)
- Ou sous forme d'un atelier d'échange sur les critères, regroupant tous les acteurs de la CDN.

Le mode de déroulement sera défini lors de la mise en œuvre de cette consultation et en fonction de la disponibilité des acteurs.

NB : Si le mode « atelier » est sélectionné, les frais de logistique seront pris en charge par le projet et ne doivent pas figurer dans l'offre financière du prestataire.

Livrables de la mission 2

- Rapport d'identification et de proposition des critères d'aide à la décision
- Méthode simplifiée d'évaluation de la conditionnalité des mesures
- Rapport de la phase des concertations sectorielles
- Liste finale des critères d'aide à la décision

Mission 3 : Développement de l'outil d'aide à la décision

Activité 3.1 : Proposition de la structure de l'outil et développement

L'objectif de cette mission est d'élaborer un outil structurant pour faciliter la prise de décision et assurer une planification fondée des mesures de la CDN. Cet outil devra être simple, intuitif et adapté aux besoins des parties prenantes.

A cet effet, le prestataire est appelé à proposer une structure regroupant tous les volets de l'analyse multicritère, de l'analyse de la conditionnalité, et l'analyse MACC, et intégrer également un volet relatif à la simulation des scénarios d'évolution des mesures proposées.

Une fois la structure validée, le prestataire entamera le développement de l'outil.

Livrables de la mission 3
<ul style="list-style-type: none">– Structure de l'outil– Outil développé– Guide d'utilisation

Mission 4 : Appui à l'utilisation des MACC et renforcement des capacités

Activité 4.1 : Elaboration d'un guide succinct sur les MACC

Les Courbes de Réduction des Coûts Marginaux (MACC - Marginal Abatement Cost Curves) sont un outil analytique essentiel pour orienter la sélection des actions d'atténuation dans la CDN du Maroc. Elles permettent d'évaluer et de hiérarchiser les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en fonction de leur coût marginal et de leur potentiel de réduction.

Les MACC sont particulièrement efficaces pour comparer différentes options de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en fonction de leur coût économique et de leur impact climatique. Elles permettent de prioriser les mesures d'atténuation les plus rentables.

Dans le cadre de cette activité, le mandataire proposera un guide de calcul des MACC, en y inscrivant les différentes étapes à considérer. Le guide comportera également quelques exemples d'actions de réduction des émissions et l'application des MACC à ses actions, fournissant ainsi la méthode d'application de manière concrète aux utilisateurs.

Activité 4.2 : Formation des utilisateurs

Suite au développement de l'outil et du guide sur les MACC, le prestataire organisera des formations au profit des utilisateurs de l'outil.

Les sessions de formation doivent considérer les deux livrables suivants :

- L'outil d'aide à la décision ;
- Le guide de calcul des MACC.

Les formations doivent associer des sessions théoriques et d'autres pratiques, avec des quiz et des exercices pour appliquer les concepts présentés et s'assurer de leur assimilation par les participants.

Les modalités d'organisation des formations seront discutées avec le comité de suivi afin de sélectionner l'option qui conviendrait le mieux aux acteurs. A cet effet, les formations peuvent prendre la forme :

- D'un atelier de formation avec la participation de tous les acteurs ;
- Des formations séparées pour chaque secteur.

NB : Les frais d'organisation des formations seront pris en charge par le projet et ne doivent pas figure dans l'offre financière du prestataire

Livrables de la mission 4
<ul style="list-style-type: none"> – Guide succinct sur l'utilisation des MACC – Programme, supports de formation, rapport de la formation

V. Les livrables

Activité	Livrables	Date de remise des livrables
Mission 1 : Élaboration du rapport méthodologique de la consultation		
Élaboration du rapport méthodologique de la consultation	Rapport méthodologique de la consultation, précisant l'approche adoptée, le cadre de concertation et le planning de réalisation.	1 semaines après la signature du contrat
Mission 2 : Préparation de l'aide à la décision		
Identification et proposition des critères d'aide à la décision	Rapport d'identification et de proposition des critères d'aide à la décision (Version provisoire et finale)	3 semaines après la signature du contrat
Évaluation de la conditionnalité des mesures	Méthode d'évaluation de la conditionnalité des mesures (version provisoire et finale)	4 semaines après la signature du contrat
Concertations sectorielles	Rapport de la phase des concertations sectorielles	6 semaines après la signature du contrat
Mission 3 : Développement de l'outil d'aide à la décision		
Proposition de la structure de l'outil et développement technique	Structure de l'outil	8 semaines après la signature du contrat
	Outil développé	10 semaines après la signature du contrat
	Guide d'utilisation	10 semaines après la signature du contrat
Mission 4 : Appui à l'utilisation des MACC et renforcement des capacités		
Elaboration d'un guide succinct sur les MACC	Guide succinct sur l'utilisation des MACC	6 semaines après la signature du contrat
Formation des utilisateurs	Programme, supports de formation, rapport de la formation	11 semaines après la signature du contrat

VI. Durée des travaux et estimation du temps consacré à la prestation

La durée de la prestation est de 3 mois. Le contrat s'étendra du mois mars 2025 au mois de mai 2025.

Le contrat sera conclu pour un total forfaitaire de 65 JH.

VII. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en 3 tranches comme suit :

- 20 % après la validation des livrables de la Mission 1 ;
- 20 % après la validation des livrables de la Mission 2 ;
- 30 % après la validation des livrables de la Mission 3 ;
- 30 % après la validation des livrables de la Mission 4.

VIII. Profils des Experts

L'offre technique du soumissionnaire doit inclure les experts suivants :

Expert national en Finance Climat, chef de mission

- Éducation/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (Bac+5 ou équivalent) avec une spécialisation en finance climat ou dans un domaine étroitement lié à la consultation
- Expérience : Minimum 15 ans d'expérience dans la finance, la finance climatique, la lutte contre les changements climatiques, la préservation de l'environnement, ou tout autre domaine lié à la consultation
- Expérience spécifique :
 - Maîtrise des politiques et stratégies marocaines en matière de financement climatique.
 - Expérience avérée sur l'Accord de Paris et le Cadre de Transparence Renforcé.
 - Expertise approfondie des mécanismes de financement climatique.
 - Expérience démontrée en animation d'ateliers et formations.

Expert national en adaptation au changement climatique

- Éducation/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (Bac+5 ou équivalent) avec une spécialisation en changement climatique ou dans un domaine étroitement lié à la consultation.
- Expérience : Minimum 15 ans d'expérience dans le changement climatique, l'adaptation aux changements climatiques et la préservation de l'environnement.
- Expérience spécifique :
 - Maîtrise des politiques et stratégies marocaines en matière d'adaptation aux changements climatiques
 - Maîtrise des approches basées sur les écosystèmes, la gestion des risques climatiques et l'intégration de l'adaptation dans les politiques sectorielles
 - Expérience dans la planification ou l'élaboration de la CDN

- Connaissance des indicateurs de suivi et d'évaluation de l'adaptation
- Expérience démontrée en animation d'ateliers et formations sur l'adaptation aux changements climatiques.

Expert national spécialisé dans les MACC

- Education/Formation : Titulaire d'un diplôme d'ingénieur (Bac+5 ou équivalent) avec une spécialisation en finances, en politiques publiques, en changement climatique ou tout autre domaine liée à l'étude
- Expérience : Minimum 10 ans d'expérience dans des domaines liés à l'étude
- Expérience spécifique :
 - Finance climatique
 - MACC
 - Atténuation des changements climatiques

IX. Présentation de l'offre du contractant

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants :

- Offre technique détaillant :
 - a. CV de(s) expert(s);
 - b. Étapes et calendrier de mise en œuvre ;
 - c. Approche méthodologique de travail.
- Offre financière :
 - a. Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par étape de chaque phase. L'offre financière doit être datée et signée.

X. Évaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps :

⇒ **Etape 1 : Analyse technique comparative des offres :**

Cette étape consiste à analyser les CV et l'expérience des candidats. Les CV remplissant les conditions de profil demandées seront retenus pour l'analyse financière.

Critères	Note Max
<p>Important :</p> <p>Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :</p> <p>→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximal des offres techniques (100 points).</p>	

⇒ **Etape 2 : Analyse financière comparative des offres :**

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

- $F = 100 \times (P_{min}/P)$, tel que :
- P : Prix de l'offre
- Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.

⇒ Etape 3 : Analyse technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique

→30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

XI. Dépôt des offres

Les offres seront déposées au plus tard le **17 mars 2025 avant Midi**, à l'adresse ci-dessous :

Coordination du Projet Promesse Climat – Bureau 328 et 324
Département du Développement Durable
Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable
Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 326 et 324, 3ème étage
420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat

En spécifiant l'objet :

Appel à consultation pour le développement d'un dispositif d'aide à la décision pour les actions des
CDN du Maroc

Projet : Deuxième Phase de la Promesse Climatique : de l'Engagement à l'Impact